L'enseignement catholique des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées regroupe 8 lycées, 13 collèges, 24 écoles dirigés par 36 chefs d'établissement pour 10 200 élèves. Dans une démarche de regroupement des deux Directions Diocésaines de l'Enseignement catholique, les diocèses d'Auch et de Tarbes et Lourdes sont à la recherche de leur :

« Directeur ou Directrice de l'Enseignement catholique du Gers et des Hautes-Pyrénées »

Sous l'autorité de l'Archevêque d'Auch, appelé 'évêque en charge', en lien étroit avec l'autre évêque, vous aurez la charge de la direction commune de l'Enseignement catholique du Gers et des Hautes Pyrénées ainsi que la Délégation Episcopale de l'Enseignement catholique de chacun des Evêques, avec pour objectifs de mettre en œuvre une structure commune interdiocésaine, impulser des démarches prospectives et faire évoluer vers des structures communes pour le CODIEC, la conférence des tutelles et éventuellement le conseil de tutelle diocésaine.

En collaboration avec une équipe composée d'un adjoint et d'un autre salarié à mi-temps, vos principales fonctions et missions seront les suivantes :

Coordonner l'ensemble des écoles catholiques quelle que soit la tutelle

- Animer le réseau des établissements dans les deux diocèses, afin de favoriser cohérence et communion.
- Veiller au nom de l'évêque, à ce que les écoles catholiques mettent en œuvre la mission éducative de l'Eglise au sein de chacune des Eglises diocésaines (art. 207).
- S'assurer de la mise en œuvre des orientations diocésaines dans l'ensemble du réseau des établissements, en lien avec les autorités de tutelle (art. 207).
- Faire respecter les règles administratives, des conventions collectives et des accords professionnels (art. 208).
- Faire vivre le réseau des Chefs d'établissement, recruter, accompagner, en lien avec le responsable de projets. Recevoir et donner un avis sur les candidats proposés par les tutelles congréganistes (art. 208).
- S'assurer des bonnes articulations avec le réseau des établissements agricoles relevant du CNEAP (art. 208).
- Mettre en œuvre et accompagner les médiations si nécessaires.

Représenter l'Enseignement catholique auprès des autorités publiques (art. 208)

- Entretenir de bonnes relations avec les instances académiques et le rectorat ainsi qu'avec les élus, les collectivités territoriales, les préfectures.

Assurer le secrétariat et l'animation des Comités diocésains de l'enseignement catholique (Codiec), des Conseils des tutelles diocésaines et de la Conférence des tutelles.

- Evoluer vers un seul Codiec et un seul conseil de tutelle diocésaine.
- Entretenir des relations stables et de confiance avec les responsables diocésains des OGEC, APEL et associations propriétaires.

Promouvoir l'Enseignement catholique dans les 2 diocèses, en lien avec le responsable de projet.

Participer aux instances provinciales et régionales en prenant une part de responsabilité collégiale

- Participer à l'assemblée des directeurs diocésains et autres orientations et initiatives nationales.
- Reconnaître le rôle de coordination confié au secrétaire général de l'Enseignement catholique par la Conférence des évêques de France et entretenir avec lui des relations privilégiées.
- Porter le souci de la solidarité avec l'ensemble de l'Enseignement catholique en France (art. 208).

Promouvoir la proposition de la foi auprès des élèves, des communautés éducatives et des familles, en concertation avec les services de la catéchèse et de la pastorale des jeunes

- S'assurer de la qualité de l'enseignement religieux dans les établissements ainsi que de la proposition sacramentelle.
- Animer le réseau des APS et responsables pastoraux, en lien avec l'adjoint responsable de projet.
- Favoriser les liens de l'Enseignement catholique avec les paroisses ou territoires pastoraux, avec les mouvements et autres services d'Église.
- Assumer les relations de l'Enseignement catholique avec les responsables, les acteurs et les structures du diocèse.
- Être à l'écoute des orientations de l'Eglise universelle à propos de l'enseignement et de l'éducation.

Assurer le suivi administratif et comptable de la DEC commune

- Accompagner la mise en œuvre de la structure commune Gers et Hautes-Pyrénées.
- Animer la présidence de la DEC commune.
- Gérer la DEC commune tant sur les aspects administratifs que financiers, en collaboration avec l'UROGEC.

De formation supérieure, vous justifiez d'une expérience probante de chef d'établissement catholique ou de direction diocésaine. Vous avez une bonne connaissance de l'Enseignement catholique, des pédagogies et de l'Eglise catholique ainsi que des structures académiques et territoriales et êtes sensible aux nouvelles attentes en matière d'enseignement catholique.

Assertif(ve) et reconnu(e) pour vos qualités humaines et vos compétences managériales, vous appréciez collaborer avec de multiples interlocuteurs pour conduire des transformations et piloter des projets. Vous savez impulser et fédérer le travail collaboratif, en faisant preuve de pédagogie et en suscitant le consensus. Rigoureux(e), organisé(e) et créatif(ve), vous êtes force de proposition et faites également preuve de hauteur de vue, de pondération et de capacité de discernement.

Conditions de travail et spécificité

Contrat : CDI et lettre de mission de 3 ans
Statut : cadre
Salaire brut : En fonction de l'expérience
Lieu de travail : Auch ou Tarbes
Déplacements fréquents à prévoir, mise à disposition d'un véhicule de service.

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, vous pouvez adresser votre candidature avant le 30 novembre 2023, à Eric Brouard, Délégué Général des Sanctuaires Notre Dame de Lourdes à l'adresse électronique suivante : eric.brouard@lourdes-france.com. Le processus de sélection et de recrutement se déroulera en décembre 2023 et janvier 2024.